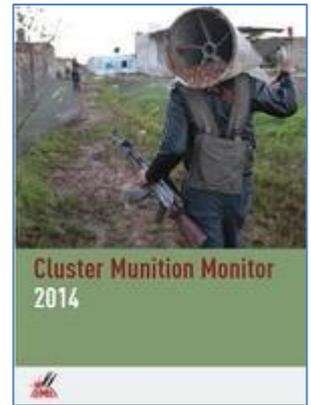


Principales Conclusions – Rapport 2014 de l'Observatoire des armes à sous-munitions

Statut de la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008

- Au 31 juillet 2014, un total de 113 Etats ont signé ou adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions, parmi lesquels 84 sont des Etats parties légalement tenus de respecter les dispositions de la Convention.
- Quarante-deux pays qui ont utilisé, produit, exporté, et/ou stocké des armes à sous-munitions ont rejoint la Convention, s'engageant ainsi à ne plus jamais s'adonner à ces activités proscrites.
- Depuis que la Convention est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010, devenant ainsi un instrument de droit international à valeur obligatoire, les Etats ne peuvent plus la signer, mais doivent y adhérer. À ce jour, cinq pays y ont adhéré, dont Saint-Kitts-Et-Nevis le 13 septembre 2013.
- Dans la deuxième moitié de l'année 2013 et la première moitié de l'année 2014, aucun des 29 Etats signataires n'a ratifié la Convention. L'Irak est le dernier Etat à avoir ratifié la Convention le 14 mai 2013.



Utilisation

- Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, au moins 22 gouvernements ont utilisé des armes à sous-munitions lors de conflits dans 38 pays et quatre territoires contestés.
- En Syrie, les forces gouvernementales ont utilisé au moins 249 armes à sous-munitions dans 10 des 14 gouvernorats syriens entre juillet 2012 et juillet 2014. Au moins sept types d'armes à sous-munitions ont été utilisés, dont des bombes aériennes, des distributeurs fixés sur un avion, des roquettes lancées depuis le sol, et au moins neuf types de sous-munitions explosives.
- Des armes à sous-munitions ont été utilisées au Soudan du Sud et en Ukraine au cours de la première moitié de l'année 2014, mais les parties responsables de cette utilisation n'ont pas encore été identifiées.
- Il n'y a pas eu de rapports confirmés ou d'allégations de nouvelles utilisations d'armes à sous-munitions par un Etat partie depuis que la Convention a été adoptée le 30 mai 2008.

Les dommages causés à la population civile en Syrie

- En Syrie, les forces gouvernementales ont utilisé au moins 249 armes à sous-munitions dans 10 des 14 gouvernorats du pays entre juillet 2012 et juillet 2014.
- L'Observatoire des armes à sous-munitions a identifié 1 584 victimes syriennes (tuées ou blessées) en 2012 et 2013 dues à des attaques d'armes à sous-munitions et à des restes d'armes à sous-munitions, dont des sous-munitions non explosées. Des centaines d'autres victimes d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en 2014. Parmi les victimes tuées en 2012 et 2013, 97% étaient des civils.
- En 2013 seulement, au moins 1 000 victimes (tuées ou blessées) d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en Syrie ce qui représente le plus grand total annuel de victimes jamais rapporté par l'Observatoire des armes à sous-munitions depuis 2009.
- Plus de victimes ont été rapportées en Syrie que lors de la dernière utilisation massive d'armes à sous-munitions (par Israël au Liban en 2006) qui avait provoqué l'indignation internationale et contribué à l'établissement de la Convention sur les armes à sous-munitions.
- Plus de 140 Etats ont condamné l'utilisation d'armes à sous-munitions par la Syrie au travers de déclarations et de résolutions, notamment par 51 Etats non parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Production et Transfert

- Au cours de l'Histoire, 34 Etats ont développé ou produit plus de 200 types d'armes à sous-munitions.
- Dix-huit Etats ont cessé de produire des armes à sous-munitions, dont 16 Etats parties et signataires à la Convention sur les armes à sous-munitions. L'Argentine et la Slovaquie, tous deux Etats non signataires, ont également mis fin à leurs productions.
- Seize pays continuent de produire des armes à sous-munitions ou se réservent le droit d'en produire à l'avenir. Seulement trois de ces Etats sont connus pour avoir utilisé cette arme : les Etats-Unis, Israël, et la Russie.
- Par le passé, au moins 15 pays ont transféré plus de 50 types d'armes à sous-munitions vers au moins 60 autres pays. Six de ces pays exportateurs sont maintenant des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.
- Au moins trois Etats qui n'ont pas adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions ont adopté un moratoire sur l'exportation de ces armes : les Etats-Unis, Singapour, et la Slovaquie.

Stockage

- L'Observatoire des armes à sous-munitions estime que précédemment à l'effort international pour interdire ces armes, 91 pays ont stocké des millions d'armes à sous-munitions contenant plus d'un milliard de sous-munitions. Parmi les 68 Etats possédant des stocks d'armes à sous-munitions, 14 se sont engagés à détruire leurs stocks en tant qu'Etats parties et six autres doivent s'abstenir de les utiliser en tant qu'Etats signataires à la Convention.
- Collectivement, et avant le début des activités de destruction, 29 Etats parties ont stocké plus de 1,4 millions d'armes à sous-munitions contenant 177 millions de sous-munitions.

Destruction des stocks

- Dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions, 22 Etats parties ont détruit 1,16 millions d'armes à sous-munitions et presque 140 millions de sous-munitions. Cela représente la destruction de 80% des armes à sous-munitions et de 78% des sous-munitions déclarées comme stockées par les Etats parties.
- Quatre Etats parties ont achevé la destruction de leurs stocks au cours de l'année 2013, des années en avance des dates butoir spécifiées par la Convention : le Chili en juillet 2013, l'ancienne République yougoslave de Macédoine en octobre 2013, le Royaume-Uni en décembre 2013, et le Danemark en mars 2014. Le Royaume-Uni a détruit un stock contenant 190 828 armes à sous-munitions et 38,7 millions de sous-munitions.
- Au cours de l'année 2013, 10 Etats parties dont l'Allemagne, la France, l'Italie, et le Japon, ont détruit un total de 130 380 armes à sous-munitions et 24 millions de sous-munitions. En 2012, neuf Etats parties ont détruit 173 973 armes à sous-munitions et 27 millions de sous-munitions, alors qu'en 2011, 10 Etats parties ont détruit 107 000 armes à sous-munitions et 17,6 millions de sous-munitions.
- Les 14 Etats parties disposant d'un stock d'armes à sous-munitions se sont engagés à achever leurs activités de destruction dans un délai de huit ans tel que prévu par la Convention. Les principaux Etats stockant des armes à sous-munitions ont indiqué qu'ils termineraient leurs activités de destruction avant la date butoir prévue, dont la Suède en 2014, ainsi que l'Allemagne et le Japon en 2015.
- La plupart des Etats parties ont officiellement déclaré qu'ils ne conserveraient aucune arme à sous-munitions ou sous-munitions à des fins de formation ou de recherche comme le permet la Convention.
- Dix Etats parties détiennent des armes à sous-munitions et/ou des sous-munitions à des fins de formation et de recherche : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, le Pérou, la République tchèque, la Suède, et la Suisse.

Contamination

- Au 1^{er} juillet 2014, 23 Etats et trois autres territoires sont contaminés par des restes d'armes à sous-munitions. Dix de ces Etats sont parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, et se sont donc engagés à déminer leurs terres dans les 10 ans, notamment le Liban et la République démocratique populaire lao, les deux Etats les plus affectés.
- La contamination par les restes d'armes à sous-munitions est également suspectée, mais non confirmée, dans 15 autres Etats.
- Depuis le dernier rapport de *l'Observatoire des armes à sous-munitions*, deux Etats ont annoncé avoir achevé la dépollution des zones contaminées par les restes d'armes à sous-munitions dans les territoires sous leur juridiction ou contrôle : la Mauritanie en septembre 2013, et la Norvège en avril 2014. Les deux pays doivent encore déclarer officiellement être exempts d'armes à sous-munitions.
- Six Etats (la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, l'Irak, le Liban, la République démocratique populaire lao, et le Vietnam) ainsi que le territoire du Haut-Karabagh ont estimé que leur contamination était égale ou supérieure à 10km².

Déminage

- En 2013, plus de 54 000 restes d'armes à sous-munitions ont été détruits lors d'opérations de déminage d'environ 31km² dans 12 Etats et trois autres territoires.
- Huit Etats parties contaminés ont conduit des opérations de déminage de restes d'armes à sous-munitions en 2013 : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Irak, le Liban, la Mauritanie, la Norvège, et la République démocratique populaire lao. L'essentiel des opérations de déminage a été effectué au Liban et en République démocratique populaire lao.
- Les Etats non signataires suivants : le Cambodge, la Serbie, le Vietnam et le Yémen, ont également effectué des opérations de déminage de restes d'armes à sous-munitions. Il en est de même pour les territoires du Haut-Karabagh, du Kosovo, et du Sahara occidental.

Victimes

- En 2013, au moins 1 000 victimes (personnes tuées ou blessées) d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en Syrie, ce qui constitue le plus grand total annuel de victimes jamais rapporté depuis que l'Observatoire des armes à sous-munitions a débuté ses activités en 2009. En 2013, les seules victimes d'attaques d'armes à sous-munitions enregistrées mondialement se trouvaient en Syrie.
- Des victimes de restes d'armes à sous-munitions ont été signalées dans neuf Etats et un autre territoire en 2013, selon les données disponibles qui sont en amélioration mais restent encore incomplètes. Ces victimes ont été enregistrées dans quatre Etats parties (la Croatie, l'Irak, le Liban, et la République démocratique populaire lao), cinq Etats non signataires (le Cambodge, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie, et le Vietnam), ainsi que dans le territoire du Sahara occidental.
- Au cours des cinq dernières décennies jusqu'au 31 juillet 2014, l'Observatoire des armes à sous-munitions a identifié des victimes d'armes à sous-munitions dans 31 Etats, dont 12 Etats parties et quatre Etats signataires à la Convention sur les armes à sous-munitions, ainsi que dans trois autres territoires. Jusqu'à la fin de l'année 2013, 19 419 victimes d'armes à sous-munitions ont été confirmées mondialement ; mais un meilleur indicateur du nombre de victimes d'armes à sous-munitions est estimé à plus de 55 000.
- Globalement, les civils représentent la majorité des victimes, soit 94% quand le statut des victimes a été répertorié. En Syrie, entre 2012 et 2013, 97% des personnes tuées étaient des civils.

Assistance aux victimes

- La Convention sur les armes à sous-munitions continue d'établir les standards les plus élevés en matière d'assistance aux victimes dans le domaine du droit international humanitaire ; en 2013, même les deux Etats non signataires comptant le plus de victimes d'armes à sous-munitions (le Cambodge et le Vietnam) continuent de rendre compte de leurs efforts et des mesures prises vis-à-vis de cette norme émergente.

- En 2013, les conflits et les déplacements de populations ont augmenté les risques et entravé l'accessibilité aux services pour les victimes et survivants. L'afflux de réfugiés lié à la crise syrienne a augmenté la demande pour des services de base dans les pays où les populations ont fui, notamment en Irak et au Liban, submergeant les ressources disponibles sur place. En Afghanistan, obtenir des traitements médicaux dans les zones conflictuelles reste difficile. Les attaques visant le personnel et les équipements médicaux nuisent d'autant plus à l'accès aux services.
- Tous les Etats parties ayant des victimes d'armes à sous-munitions ont fourni certains services d'assistance, et presque tous les Etats parties ont agi en accord avec les actions délimitées dans le temps du plan d'assistance aux victimes adopté lors de la première Assemblée des Etats parties en 2010.
- Il y a eu des améliorations notables concernant l'accessibilité des services dans de nombreux Etats parties. Cependant, les services sont loin d'être suffisamment disponibles, en particulier pour les survivants habitant en régions isolées et rurales. Face à la diminution du financement des ONG, qui fournissent l'assistance aux survivants la plus directe et notable, les Etats parties n'ont pas encore remplacé les services et programmes qui ont été réduits ou clôturés.

Législation nationale et Transparence

- Au total, 22 Etats parties ont promulgué une législation nationale pour mettre en œuvre la Convention. Aucune nouvelle promulgation n'a eu lieu au cours de la seconde moitié de l'année 2013 et de la première moitié de l'année 2014. Dix-neuf Etats parties sont sur le point de rédiger, de considérer, ou d'adopter une législation nationale. Vingt-six Etats parties considèrent que les lois existantes sont suffisantes pour mettre en œuvre la Convention.
- Au total, 65 Etats parties ont soumis leur rapport initial de transparence tel que requis par l'article 7 de la Convention, ce qui représente les trois-quarts des Etats parties.

Interprétation de la Convention sur les armes à sous-munitions

- Au moins 38 Etats parties et signataires considèrent que, même au cours d'opérations militaires conjointes avec des Etats non parties, toute assistance intentionnelle ou délibérée à des activités interdites par la Convention est prohibée. Quatre Etats parties ont indiqué soutenir l'opinion contraire, considérant que les dispositions relatives à l'interopérabilité prévues par l'article 21 constituent une dérogation à l'interdiction de prêter assistance à des activités interdites, prévue par l'article 1.
- Au moins 34 Etats ont déclaré que la Convention interdit à la fois le transit d'armes à sous-munitions par un Etat non partie au travers du territoire d'un Etat partie ainsi que le stockage d'armes à sous-munitions par un Etat non partie sur le territoire d'un Etat partie. Cinq Etats parties ont affirmé que le transit et le stockage d'armes étrangères ne sont pas interdits par la Convention.
- La Norvège et le Royaume-Uni, tous deux Etats parties, ont confirmé que les Etats-Unis ont retiré les armes à sous-munitions précédemment stockées sur leurs territoires respectifs. Les Etats-Unis disposent d'un stock d'armes à sous-munitions et pourraient continuer de stocker ses armes au sein des Etats parties suivants : l'Afghanistan, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, et le Japon.
- Neuf Etats parties ont promulgué des législations interdisant explicitement l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions, notamment le Liechtenstein en 2013. Au moins 26 Etats parties et signataires à la Convention ont déclaré que l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions est une forme d'assistance qui est interdite par la Convention.